Rapport annuel

2014 • 2015

Fondation de la faune du Québec

Rapport annuel 2014 • 2015

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Interscript

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN 978-2-550-73794-0 (PDF)
ISBN 978-2-550-73793-3 (PAPIER)

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE
Photo : Plongeon huard et petits : Christian Chevalier, Québec couleur nature 2011.

Québec, juillet 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2015.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2014-2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Laurent Lessard

Québec, juillet 2015

Monsieur Laurent Lessard
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2015.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2014-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Jacques Gauthier

Sébastien Roux

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au 31 mars 2015

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2015. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2014-2015* :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2014-2017.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,

André Martin

Québec, le 1er juin 2015

TABLE DES **MATIÈRES**

Message du président du conseil d'administration 4

Message du président-directeur général 5

Le conseil d'administration au 31 mars 2015 7

1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec 8
   - 1.1 Constitution 8
   - 1.2 Fonctions et pouvoirs 8
   - 1.3 Secteurs d'activité 8
   - 1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales 9

2. Orientations stratégiques 11

3. Faits saillants 2014-2015 12

4. Résultats de l'exercice 2014-2015. 13
   - 4.1 Priorité 1 – Durabilité de la faune et de ses habitats 13
   - 4.2 Priorité 2 – Relève dans les activités liées à la faune 15
   - 4.3 Priorité 3 – Lien avec notre réseau de promoteurs et de partenaires 16
   - 4.4 Priorité 4 – Revenus 17
   - 4.5 Priorité 5 – Performance organisationnelle 19
   - 4.6 Suivi du plan d'action de développement durable 2008-2015 19

Le personnel au 31 mars 2015 21

Donateurs et partenaires de la Fondation 22

Les partenaires de projets 2014-2015 27

États financiers 31

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec 44

Morgan Burk, IOCN 2013

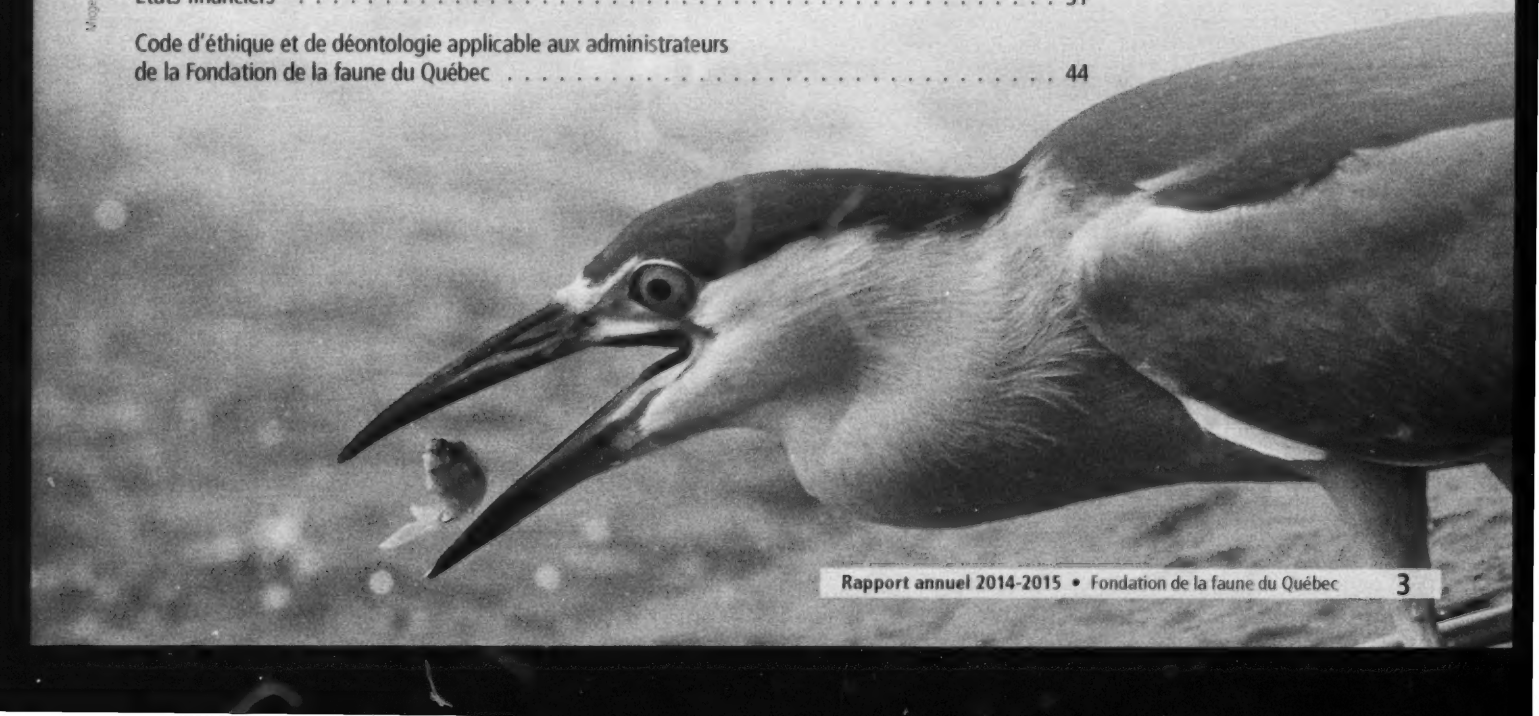

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2014-2015 a marqué le début d'une nouvelle période pour notre organisation. C'était en effet la première année de réalisation de notre planification stratégique 2014-2017, et l'équipe de la Fondation s'est mise à la tâche de façon énergique afin de mettre en œuvre plusieurs démarches et projets en réponse aux **cinq enjeux identifiés**.

Durabilité de la faune et de ses habitats

La Fondation a saisi l'opportunité qui lui a été présentée par Environnement Canada pour obtenir des sommes importantes pour les milieux humides et les espèces en déclin. Cette aide financière a permis de soutenir un nombre plus important de projets de protection et de mise en valeur, et de travailler sur des objectifs communs. Cette collaboration étroite contribue à renforcer la complémentarité de nos actions avec un acteur gouvernemental important.

Forts de l'expérience des six projets pilotes d'aménagement intégré par bassin versant (2010-2015), les spécialistes de la Fondation ont actualisé le programme d'aide en forêt privée avec l'objectif de susciter des projets porteurs qui génèrent des bénéfices durables pour la faune. L'approche de planification des interventions fauniques à l'échelle du territoire et un ciblage plus serré des actions de mise en valeur et de conservation sont au cœur du nouveau programme.

La relève dans les activités liées à la faune

Grâce à une entente conclue avec Stratégie Saint-Laurent, qui coordonne les projets Pêche en herbe réalisés par des ZIP (zones d'intervention prioritaires), nous nous ouvrons à un nouveau réseau d'organismes, à de nouvelles clientèles et à des perspectives d'initier encore plus de jeunes.

Liens avec notre réseau de promoteurs et de partenaires

L'acceptation de 11 nouveaux projets porte maintenant à tout près de 40 le total des initiatives en lien avec les infrastructures de véhicules hors route (VHR). Ce nouveau champ d'action nous a permis de développer des liens avec les fédérations d'utilisateurs de motoneiges et de quads, ainsi qu'avec des organismes actifs dans ces réseaux. C'est tout un secteur d'activité qui s'est ouvert à la conservation des habitats fauniques et que nous travaillerons à fidéliser.

Diversification et augmentation des revenus

Notre campagne annuelle de financement, notre Encan faune et nature et notre soirée-bénéfice ont été des succès. Ces réussites stimulent l'équipe de la Fondation à améliorer ces activités et l'aident dans sa recherche de nouveaux partenaires avec qui développer des collectes de fonds innovantes.

La performance organisationnelle

Beaucoup d'énergie a été accordée à la pérennité du savoir, notamment en ce qui a trait à notre environnement juridique et réglementaire. De plus, la monographie présentant l'évolution de la Fondation depuis sa création, en voie de réalisation par la Chaire de philanthropie Marcelle-Mallette de l'Université Laval, deviendra un témoin important de la mémoire institutionnelle de la Fondation.

Les réalisations de cette première année du plan stratégique confirment tout le potentiel de développement qu'il contient. Des étapes importantes ont déjà été franchies pour garantir l'atteinte de nos objectifs, et je félicite tous les employés et les membres du conseil d'administration pour leur excellent travail.

Le président du conseil d'administration,

Jacques Gauthier

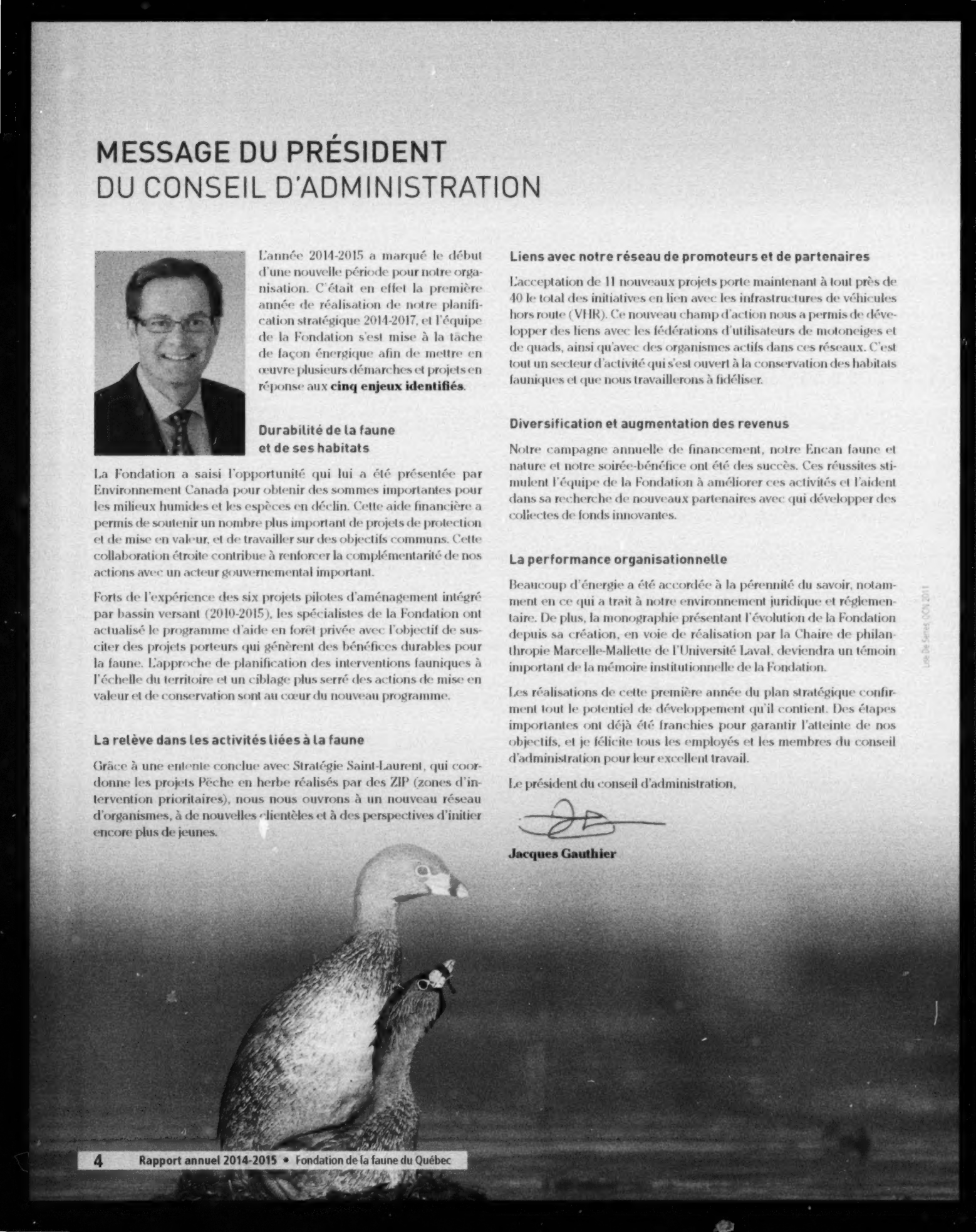

MESSAGE
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice de réflexion qui a mené au plan stratégique 2014-2017 a stimulé la créativité de l'équipe de la Fondation. Les résultats de l'exercice 2014-2015 témoignent de l'énergie qui a été déployée, malgré les mesures de restrictions budgétaires auxquelles la Fondation de la faune a été soumise, comme tous les ministères et organismes paragouvernementaux. En voici quelques exemples.

La durabilité de la faune et de son habitat

La pérennité de la faune et de ses habitats constitue la grande priorité de notre planification ; elle est au cœur de notre mission. Notre volonté de travailler en partenariat et de développer des actions complémentaires est également inscrite dans notre « ADN ». Nous sommes donc très heureux de la concrétisation du partenariat avec le ministère des Transports dans le cadre du programme d'Assistance pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune. Ce programme, surnommé « programme VHR », vise à conserver et à restaurer des habitats affectés par la circulation des véhicules hors route (VHR). Au total, 37 initiatives ont été mises en œuvre depuis 2014 grâce à un investissement de 790 000 $. Les projets ont été soumis par des organismes de tous horizons (clubs quads ou de motoneige, pourvoiries, comités ZIP, organismes de conservation, etc.), ce qui témoigne de l'utilité de ce programme et de l'intérêt qu'il a suscité.

Un autre axe important de notre action en 2014-2015 a été l'actualisation du programme d'aide en forêt privée. Pour ce faire, l'équipe responsable du programme a mené une large consultation auprès de divers partenaires fauniques, forestiers, environnementaux et gouvernementaux, incluant ceux des six projets pilotes réalisés entre 2010 et 2015. Cette consultation visait à répondre le mieux possible aux besoins des intervenants et à s'inspirer des réussites constatées pour se doter d'un programme qui produira des bénéfices durables.

L'équipe était aussi préoccupée de simplifier le processus pour les organismes promoteurs. Ainsi, le nouveau programme qui sera lancé à l'été 2015 intégrera les trois volets qui existaient auparavant (ravages de cerfs, plans d'aménagement forêt-faune et milieux humides forestiers), et il inclura des initiatives qui étaient soutenues dans d'autres programmes, comme le transfert de connaissances et l'évaluation de résultats.

La relève

Afin d'inciter le public à penser pêche en famille pour les vacances et de permettre aux fédérations de faune et à la Sépaq de mettre en valeur leur offre de pêche et leurs programmes pour la relève, nous avons entrepris, au printemps 2014, une campagne intitulée « J'aime la pêche ». Celle-ci s'est déclinée sur les panneaux routiers de CBS (devenue Outfront Média), dans les imprimés et dans les réseaux des partenaires fauniques.

De plus, nous sommes très heureux d'avoir renouvelé notre entente de commandite avec Canadian Tire pour le programme Pêche en herbe. Depuis 1998, cette entreprise est le partenaire principal du programme. Grâce à son soutien et à tous les organismes qui mettent en œuvre les journées d'initiation à la pêche, nous avons formé plus de 220 000 jeunes de 9 à 12 ans.

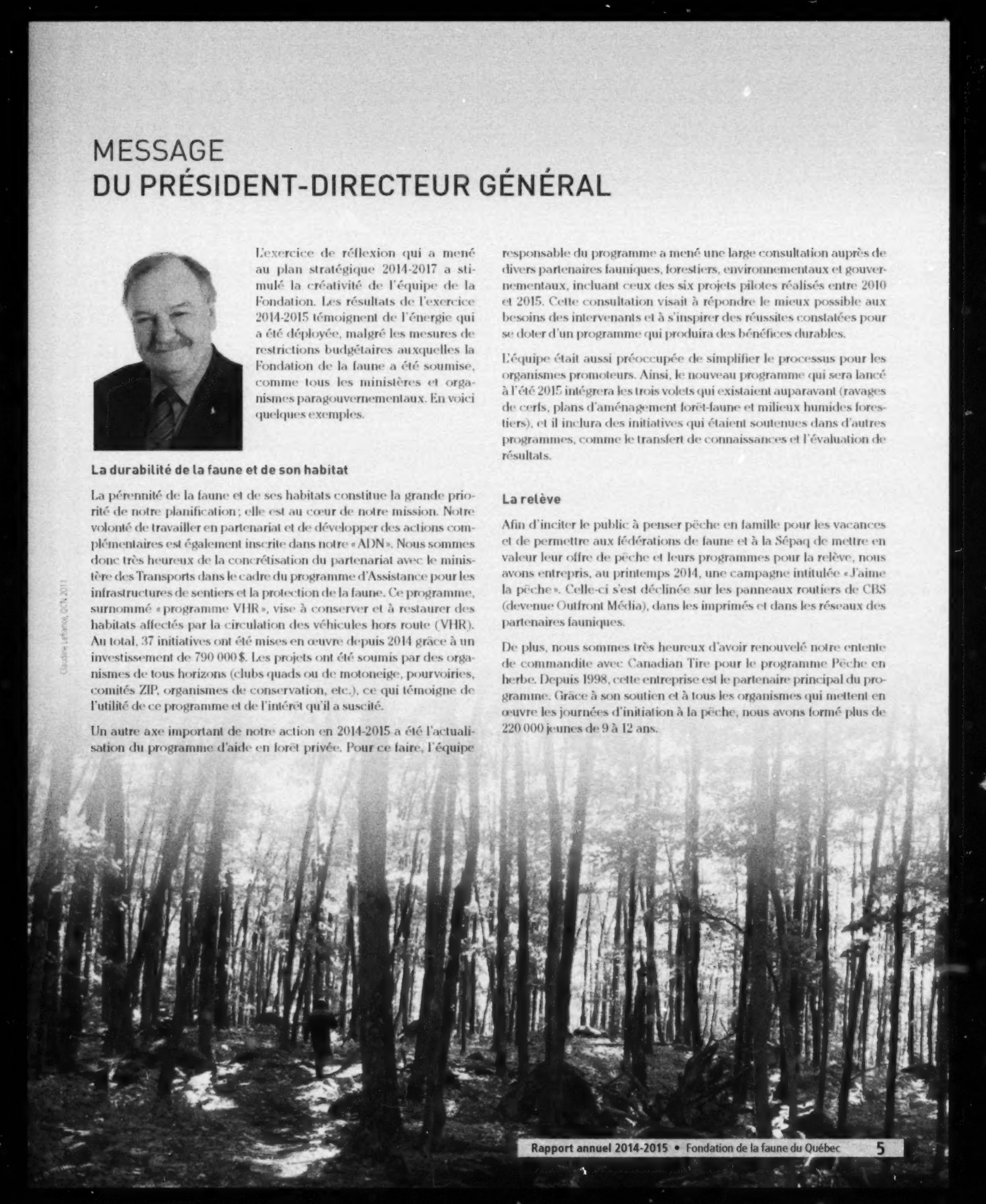

Claudine Laforce, CFS, 2011

L'augmentation des revenus

L'équipe de la Fondation a travaillé avec ardeur pour la réussite des activités de collecte de fonds. La campagne annuelle, le souper-bénéfice et l'Encan faune et nature ont connu des hausses de revenu et d'achalandage. Des partenaires privés ont renouvelé leurs contributions, des projets d'ententes ont été amorcés et nous avons établi une collaboration avec Environnement Canada pour investir ensemble dans des projets pour les milieux humides notamment.

Fait à souligner, nous avons reçu un don de 68 000 $ de la Fondation La Norditude qui a été principalement animée par six peintres dont la carrière se consacrait à représenter et à mettre en valeur les paysages des régions nordiques du Québec. À la demande des peintres, ce don doit être utilisé par la Fondation de la faune pour soutenir des projets visant le saumon atlantique, une espèce fétiche pour ces peintres, qui ont tous été inspirés par la beauté des rivières à saumon du Québec.

En terminant, je tiens à mentionner l'importance de l'apport des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs pour la Fondation. Ces derniers, en se procurant leurs permis annuels, ont versé plus de 4,06 millions de dollars à la Fondation en 2014-2015. Leur contribution, qui équivaut à 63 % de nos revenus, est essentielle à la réalisation de notre mission. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les fédérations de faune, la Sépaq et de nombreuses organisations de chasse, de pêche et de piégeage, dans le but d'assurer une faune abondante et diversifiée.

Le président-directeur général,

André Martin

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU 31 MARS 2015

PRÉSIDENT
JACQUES GAUTHIER[1]
Administrateur de société

MEMBRE
DENIS DESBIENS[2]
Vice-président, Québec,
IBM Canada

VICE-PRÉSIDENTE
KIM THOMASSIN[1]
Associée, directrice du bureau
pour la région du Québec,
McCarthy Tétrault

MEMBRE
GHYSLAINE DESSUREAULT
Consultante, motoneige / pourvoirie,
Tourisme Abitibi-Témiscamingue

TRÉSORIER
GERMAIN CARRIÈRE[1][2]
Administrateur de société

MEMBRE
PIERRE LAPORTE[2]
Président pour le Québec
et vice-président pour le Canada,
Deloitte S.E.N.C.R.L.

MEMBRE
ANDRÉ MARTIN[1]
Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

MEMBRE
PIERRE LEFEBVRE
Président,
Association régionale des gestionnaires
de zecs de la Mauricie

MEMBRE
MARJOLAINE CASTONGUAY
Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement

MEMBRE
CHRISTIAN SÉNÉCHAL
Associé délégué,
Deloitte S.E.N.C.R.L.

MEMBRE
GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)
Artiste-peintre

MEMBRE
MANON SIMARD
Directrice générale,
Les Scieries du lac Saint-Jean

1. Membre du comité exécutif
2. Membre du comité de vérification et de placement

UN POSTE EST VACANT

Claudine Lafrance, QCN 2011

1 PRÉSENTATION DE LA **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

1.1 CONSTITUTION

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1, 5e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé dans la ville de Québec.

1.2 FONCTIONS ET POUVOIRS

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants:

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. De plus, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers et la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2014-2015, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects:

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques;
- le soutien de la pêche et de la relève;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Près de 2 000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement:

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.);
- les associations de chasse et de pêche;
- les organismes de conservation;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole;
- les propriétaires d'habitats fauniques;
- les municipalités et leurs organismes;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. La Fondation a depuis priorisé d'autres champs d'action et a considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de

ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage est la source de revenus la plus importante parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME, les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et établit ses propres partenariats d'affaires. De plus, elle soutient ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds : dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. À certaines conditions, la Fondation offre ses services administratifs aux organismes fauniques qui le désirent en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 ENCADREMENT ADMINISTRATIF ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe les renseignements qu'elles doivent contenir, leur forme, leur contenu, leurs modalités et leurs critères d'évaluation. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune. Aucune situation contraire à l'application du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'année.

1.4.3 Effectifs et planification de la main-d'œuvre

Au 31 mars 2015, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 16 postes réguliers à temps complet.

1.4.4 Formation et perfectionnement du personnel

La Fondation mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Le maintien de cette expertise permet de limiter le recours à des ressources externes. Au cours des années civiles 2013 et 2014, le pourcentage de la masse salariale qui a été consacré à cette activité représente bien la volonté de la Fondation de maintenir son expertise à un haut niveau.

	2014	2015
Dépenses totales	12 999 $	12 055 $
Proportion de la masse salariale (%)	1,27 %	1,13 %
Jour de formation par personne	1,18	1,38
Montant alloué par personne	722 $	670 $

1.4.5 Développement durable

La Fondation a adopté au cours de l'année financière 2008-2009 son Plan d'action de développement durable 2008-2013. En 2013, ce plan a été bonifié par l'ajout d'une action relative à l'Agenda 21 de la culture du Québec. La réalisation du plan a été prolongée jusqu'en 2015. C'est dans la continuité de celui-ci que plusieurs gestes ont été faits selon les objectifs gouvernementaux, en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement, tels qu'ils sont décrits à la section 4.4.

1.4.6 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu une demande d'accès à l'information au cours de l'année. Elle provenait d'un individu et concernait un document de nature administrative. La demande a été traitée dans un délai de six jours. Elle a été partiellement acceptée, une partie des informations demandées contenant des renseignements personnels.

1.4.7 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui permettre l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.8 Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web pour toute personne handicapée ou non

Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web de la Fondation est un site informatif et s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Le site comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et la Fondation vise à les franchir au fur et à mesure qu'une section est mise à jour. L'actualisation du site a été reportée à 2016.

Résumé des réalisations

Un lien « Accessibilité » a été intégré afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site afin de pallier ce problème. La Fondation oriente ses efforts vers la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement le rapport annuel de gestion et autres documents administratifs d'intérêt général.

Sensibilisation et formation

Quatre employés impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié l'an dernier de formation concernant l'accessibilité des sites Web et des documents Word, et Acrobat X Pro. Aucune formation additionnelle n'a été consentie cette année.

1.4.9 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficience et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. En 2014-2015, une somme de 86 300 $ y a été consacrée.

1.4.10 Politique d'utilisation du français

La Fondation a un mandataire qui travaille en étroite collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Un projet d'actualisation de la Politique linguistique est en cours. Une fois celle-ci adoptée, la Fondation prévoit des activités de diffusion et de formation afin de faire connaître la politique linguistique institutionnelle.

1.4.11 Mesures de réduction des dépenses

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 prévoit que les ministères et organismes doivent réduire progressivement de 2 % leur masse salariale et de 3 % leurs dépenses de fonctionnement. La Fondation s'est acquittée de ces obligations.

	CIBLE DE RÉDUCTION	RÉDUCTION RÉALISÉE
Masse salariale	28 000 $	28 000 $
Dépenses de fonctionnement	17 900 $	17 900 $

1.4.12 Bonis au rendement

Conformément au décret 162-2014 du 26 février 2014 concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur, aucun boni au rendement n'a été accordé en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

1.4.13 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Fondation est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État adoptée le 5 décembre 2014. À ce titre, elle doit diffuser certaines informations sur les contrats de service et la somme de ses effectifs ne doit pas dépasser celle pour la même période correspondante de 2014. Le personnel de la Fondation n'est pas assujetti à la Loi sur la Fonction publique.

La Fondation n'a octroyé aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus pour la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015.

Répartition de l'effectif pour la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES ET RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
Personnel d'encadrement	448	1
Personnel professionnel	3 905	9
Personnel de bureau et technique	3 005	7

La Fondation a respecté la cible fixée par le ministre.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les actions de la Fondation s'inscrivent dans la mission gouvernementale de conservation et de gestion de la faune et de son habitat. Pour réaliser sa mission, la Fondation a décidé d'emblée de soutenir les acteurs, les associations et les organismes qui ont la volonté et la capacité d'agir localement pour préserver efficacement la faune québécoise et son habitat.

Depuis une trentaine d'années, le réseau de la faune et de la conservation s'est développé de façon remarquable au Québec grâce à la créativité et aux efforts déployés par des passionnés et des visionnaires. La Fondation a été à la fois un acteur et un témoin privilégié du développement de ce réseau.

Aujourd'hui, un nombre sans cesse croissant d'organismes intervient pour protéger ou aménager des habitats propices de qualité pour la faune (gestionnaires de territoires fauniques, organismes de conservation des milieux naturels, associations et fédérations d'utilisateurs). On remarque aussi que les habitats fauniques et la faune sont davantage pris en compte dans les activités de centaines d'autres organisations : conseils de bassin, conseils régionaux de l'environnement, comités ZIP, fédérations de producteurs agricoles et forestiers, sociétés d'aménagement forestier, clubs-conseils en agroenvironnement, municipalités, etc.

Les utilisateurs du territoire, pêcheurs, chasseurs, trappeurs et villégiateurs, et une importante proportion du public, sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales et participent aux efforts de conservation. Les entreprises cherchent à s'affirmer comme étant socialement responsables, et la conservation de la faune est l'un des moyens qu'ils considèrent dans leurs stratégies.

Pour la Fondation, c'est une occasion d'étendre son action à d'autres clientèles, espèces fauniques, besoins et problématiques fauniques, voire à l'ensemble des écosystèmes.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision rassembleur : « L'équipe de la Fondation consacre son énergie, sa créativité et sa passion à assurer la conservation de la biodiversité du Québec. Reconnue pour la force de son réseau de partenaires et son éthique irréprochable, la Fondation agit comme catalyseur de projets ayant des effets tangibles pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels. »

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la conservation de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des collectivités, la rigueur et l'équité.

Les orientations sur lesquelles s'appuient les actions de la planification stratégique 2014-2017 sont les suivantes :

- veiller au **maintien de la durabilité de la faune et de ses habitats** ;
- encourager la **relève dans les activités liées à la faune** ;
- renforcer les **liens avec notre réseau de promoteurs et de partenaires** ;
- **développer et diversifier les revenus** ;
- améliorer notre **performance organisationnelle.**

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique québécois.

Normand Wiek, GCN 2014

3 FAITS SAILLANTS 2014-2015

L'exercice 2014-2015 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 5,6 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 84 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques ;
- 2,3 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- des frais d'administration maintenus en deçà de 10 %.

RÉPARTITION DES REVENUS 2014-2015

6,5 millions de dollars

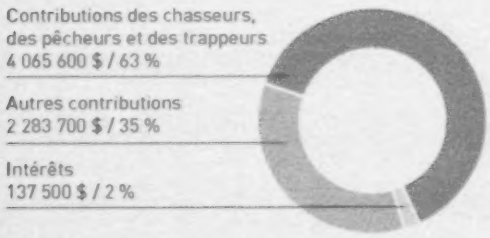

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2014-2015

6,6 millions de dollars

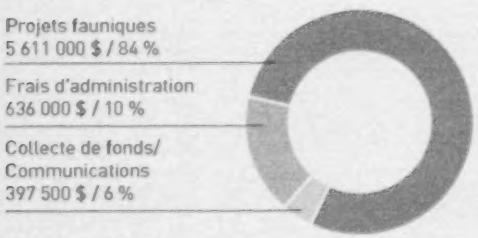

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation et l'encadrement de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement, constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière. Au cours de l'exercice 2014-2015, la Fondation a accepté 714 nouvelles demandes d'aide financière et 4,05 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur 3 ans. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 14,5 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,6 $ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LES DEMANDES D'AIDE ACCEPTÉES

4,05 millions de dollars[1]

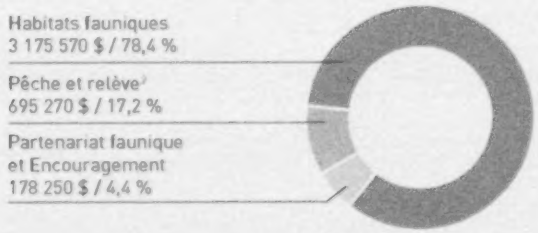

1) Types de projets soutenus :
   - *Habitats fauniques* : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
   - *Partenariat faunique et Encouragement* : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
   - *Pêche et relève* : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.
2) Incluant 129 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Les demandes acceptées au cours de l'exercice contribuent à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre aux besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine, à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au besoin de recruter de nouveaux adeptes aux activités de pêche et de piégeage.

4 RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014-2015

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent des cinq grandes priorités de la planification triennale 2014-2017.

4.1 PRIORITÉ 1 – DURABILITÉ DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS

L'occupation du territoire par l'Homme (industrialisation, agriculture, urbanisation, etc.) et l'utilisation des ressources naturelles exercent une pression toujours plus grande sur la préservation des habitats et des espèces fauniques. Plusieurs espèces sont prélevées, d'autres se raréfient. La biodiversité est une notion de plus en plus comprise par la population et reconnue comme un indicateur important de la qualité de l'environnement.

Au cours des prochaines années, la Fondation souhaite prendre en compte la flore, qui est un élément important de cette biodiversité, afin de doter le Québec d'un organisme offrant des programmes touchant l'ensemble de la biodiversité faunique et floristique.

Par ailleurs, la Fondation optimisera ses interventions en renforçant la complémentarité de son action avec celle de ses partenaires et en poursuivant l'analyse des résultats fauniques de ses programmes afin d'encourager les actions générant les plus grands bénéfices sur le terrain. La Fondation évaluera les meilleures pratiques d'organismes similaires afin de s'en inspirer et de les transposer dans son quotidien.

Bernard Pinsonneault, QUNI 2013

Geneviève Tardy

Pour la période triennale 2014-2017, quatre objectifs traduisent cette priorité.

OBJECTIF 1

Renforcer la complémentarité des actions de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats de la Fondation avec les acteurs gouvernementaux.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Trois partenariats à développer
- Trois alliances conclues
- Stratégie d'intégration de la flore
- Réalisation des activités en fonction de l'échéancier de la stratégie

RÉSULTAT ANNUEL

- La constitution d'une équipe de travail ayant pour mandat de développer des partenariats avec les organismes et les secteurs d'activité du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est en révision, puisque le secteur faune a changé de ministère (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) et que l'ensemble de leurs activités est en examen.
- Démarche avec le ministère des Transports du Québec pour convenir d'une nouvelle entente pour la poursuite du programme d'Assistance financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques).
- Partenariat avec Environnement Canada dans le but de renforcer nos actions pour les milieux humides et les espèces en déclin. Deux ententes signées en 2014-2015 pour un montant de près de 300 000 $ réinvestis au sein de différents projets fauniques.
- Élaboration de demandes d'aide financière aux programmes d'Environnement Canada pour 2015-2016.
- Participation à une table ronde organisée par Pêches et Océans Canada sur le programme de Partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives.
- Le développement d'une stratégie pour intégrer la flore dans l'action de la Fondation est en attente d'avis des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques étant donné que la flore et la faune ne font plus partie du même ministère.

OBJECTIF EN CONTINU

Grâce à la contribution du Fonds national de conservation des milieux humides d'Environnement Canada, la Fondation a soutenu l'aménagement d'un marais de 6 600 m² afin d'améliorer la qualité de l'eau et les habitats fauniques près d'un cours d'eau agricole à Saint-Victor (Beauce) dans la région de Chaudière-Appalaches.

Gestaxone

OBJECTIF 2

S'engager dans des projets porteurs générant des bénéfices durables pour la faune et ses habitats.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Une activité de consultation par an
- Production d'une liste des enjeux
- Deux programmes actualisés pour la période triennale
- 400 000 $ d'investissement dans l'écosystème du lac Saint-Pierre pour la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- À la suite de consultations auprès de plusieurs partenaires, une version améliorée du programme Faune-Forêt sera disponible en juin 2015.
- Une liste d'enjeux prioritaires a été établie. En 2014-2015, vingt et un projets portant sur ces enjeux priorisés ont été acceptés pour un soutien financier total de 439 678 $.
- Acceptation de sept projets de protection de l'écosystème du lac Saint-Pierre pour un montant de 158 000 $.

OBJECTIF EN CONTINU

Dans le but d'améliorer l'écosystème du lac Saint-Pierre, la Fondation a financé l'aménagement des habitats pour la perchaude et la sauvagine sur une portion d'une propriété de Canards Illimités située à Saint-Barthélemy. Les ouvrages de contrôle de niveau d'eau ont été modifiés, les fossés ont été nettoyés, un couvert végétal permanent a été implanté et le protocole d'opération du segment a été révisé.

Canards Illimités

OBJECTIF 3

Optimiser les mécanismes relatifs aux demandes d'aide financière afin d'en assurer l'efficience.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Offre de programmes révisée
- Un programme évalué par an
- Nombre de programmes qui prennent en compte les espèces exotiques envahissantes (EEE) (10 projets pour la période triennale)

RÉSULTAT ANNUEL

- Une réflexion est engagée sur le nombre de programmes d'aide financière offerts dans une perspective d'optimisation et d'amélioration de l'offre.
- Une évaluation des résultats des aménagements aquatiques (programme AQHA) pour l'omble de fontaine a été entreprise avec la collaboration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Un rapport préliminaire a été présenté.
- Élaboration de 13 indicateurs de résultats pour le programme d'Aménagement intégré par sous-bassin en milieu forestier.
- Le programme d'aide financière pour les habitats en forêt privée a été évalué et bonifié. Le nouveau contenu et les nouvelles modalités, entérinés par le c.a., seront intégrés d'ici juin 2015.
- Intégration de la problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans deux programmes d'aide financière (exemple : acceptation d'un projet de contrôle du phragmite à l'Isle-aux-Grues).

OBJECTIF EN CONTINU

L'évaluation du programme d'aide en forêt privée s'est effectuée avec le souci de produire un programme qui répond vraiment aux impératifs des intervenants en forêt privée. C'est ainsi que la Fondation a tenu plusieurs sessions de consultation auprès des experts du MFFP (secteur forêt, secteur faune, directions régionales), des agences forestières régionales, des groupements et producteurs forestiers, de l'industrie forestière ainsi qu'auprès des organismes fauniques et de conservation. L'actualisation du programme veillera notamment à inclure des interventions faune-forêt visant à améliorer l'ensemble de la biodiversité.

Kenny Vital, OCN 2011

François Lauzière, OCN 2011

Lise De Serres, OCN 2013

École du Plein Cœur

OBJECTIF 4

S'inspirer des meilleures pratiques d'organismes similaires.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Production d'une liste des organismes
- Production d'un rapport d'analyse sur les meilleures pratiques
- Nombre de pratiques intégrées

RÉSULTAT ANNUEL

- L'approche de la National Fish and Wildlife Foundation pour les compensations à la suite des détériorations d'habitats a été étudiée. La Fondation compte s'en inspirer durant le processus de consultations mené par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue de l'élaboration de la nouvelle loi sur les milieux humides.

OBJECTIF ANNUEL EN CONTINU

4.2 PRIORITÉ 2 – RELÈVE DANS LES ACTIVITÉS LIÉES À LA FAUNE

La base du financement de la Fondation provient des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs. Les statistiques du MFFP démontrent que depuis 1998, le nombre de permis vendus est relativement stable, mais qu'une tendance à la baisse pourrait se manifester à compter de 2019 en raison, notamment, du vieillissement de la population. Parallèlement, le « décrochage nature » est une autre tendance qui a été observée, surtout en milieu urbain où un nombre croissant de jeunes n'ont pas ou peu de contact avec la nature.

La Fondation souhaite contribuer au maintien, voire à l'augmentation des contributions financières provenant des utilisateurs de la faune. Pour ce faire, elle s'assurera que ses actions pour la formation d'une relève à la pêche sont efficaces et complémentaires à celles de ses partenaires. De plus, elle s'emploiera à développer de nouvelles activités pour de nouvelles clientèles.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

OBJECTIF 5

Assurer la complémentarité des actions de la Fondation avec les autres programmes de relève à la pêche existants.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Production d'un bilan des activités et des programmes de relève à la pêche MFFP-Fondation
- Deux projets découlant de nouveaux partenariats pour la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- Rencontre prévue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'améliorer la gestion administrative du programme de relève à la pêche Fondation-MFFP au moyen d'un formulaire unique pour les programmes Pêche en herbe et Ensemencement.
- Participation aux comités d'évaluation des projets de relève et de mise en valeur de la faune du MFFP.
- Développement d'un partenariat avec Stratégie Saint-Laurent pour coordonner les projets soumis au programme Pêche en herbe par des ZIP (zones d'intervention prioritaires). Six projets ont été réalisés par l'entremise de ce partenaire.

OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

L'entente avec Stratégie Saint-Laurent a permis d'initier plus de 300 jeunes à la pêche grâce à l'implication de responsables de 6 comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP Lac Saint-Pierre, Jacques-Cartier, les Deux Rives, des Seigneuries, du Haut-Saint-Laurent et de Québec-Chaudière-Appalaches).

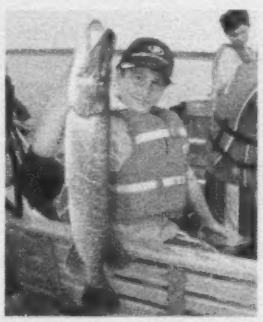

Académie de pêche du lac Saint-Pierre

Fondation de la faune du Québec

OBJECTIF 6

Développer de nouvelles activités de relève reliées à la faune.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Deux nouveaux projets découlant des partenariats
- 100 000 $ investis pour la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- Acceptation de trois nouveaux projets de relève : initiation à la chasse, sensibilisation de jeunes à l'ornithologie et initiation à la pêche de jeunes en difficulté.
- Investissement de 24 050 $ pour ces nouvelles initiatives.

OBJECTIF EN CONTINU

Parmi les nouvelles activités de relève financées en 2014-2015, la Fondation a soutenu les activités d'initiation à la chasse par les groupes de sauvaginiers et les associations membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Plus de 1 000 jeunes y ont participé.

4.3 PRIORITÉ 3 – LIEN AVEC NOTRE RÉSEAU DE PROMOTEURS ET DE PARTENAIRES

Les promoteurs de projets souhaitent une plus grande présence de la Fondation sur le terrain et une simplification des orientations et des critères des programmes d'aide offerts. La Fondation entend renforcer sa présence dans le réseau faunique afin de bien cerner les besoins de ses partenaires. De plus, elle mettra en œuvre de nouvelles façons d'informer ses clientèles au sujet des services qu'elle offre et des retombées de ses actions. Elle veut aussi se faire connaître auprès de nouvelles clientèles susceptibles de générer des demandes d'aide (VHR, municipalités).

La Fondation souhaite participer concrètement au renforcement du réseau faunique. En conséquence, elle travaillera à diffuser plus largement les résultats des projets financés et à organiser des forums de partage d'expertise. Elle souhaite jouer un rôle proactif en matière de conservation et pour ce faire, elle se tiendra très bien informée en étant présente aux tables de concertation et aux comités décisionnels en matière de faune.

Toutes ces actions contribueront à renforcer le positionnement de la Fondation au cœur du réseau faunique et à accroître sa notoriété.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

OBJECTIF 7

Améliorer l'efficacité des communications au sein de notre réseau Fondation-Partenaires.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Production d'un plan de communication
- Réalisation de 90 % de son contenu sur la période
- Une activité de diffusion des résultats fauniques par an
- Dix visites terrain par an
- Cinq activités de partage d'expertise par an

RÉSULTAT ANNUEL

- L'accent a été mis sur les communications concernant les activités de collecte de fonds (campagne et Encan faune et nature, carte Nature). Une douzaine d'entrevues et de reportages télévisés réalisés sur des sites de projets ont permis d'expliquer notre mission et notre action au grand public.
- Organisation de rencontres de partage d'expertise afin de favoriser le transfert de connaissances et l'émulation au sein du réseau. À l'automne, visite d'un aménagement faune/pollinisateurs en milieu agricole en Montérégie (ruisseau Norton) et visite des marais de Cumberland avec quatre promoteurs réalisant des projets similaires afin de favoriser la synergie entre les projets, en plus de participer à trois autres événements visant le partage d'expertise.
- 40,5 jours/personne ont été dédiés à des visites terrain relatives à des projets en cours du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

OBJECTIF EN CONTINU

Presme, Mahmoud Ramadan

Au cours de l'année 2014-2015, la Fondation a régulièrement publié des communiqués de presse au sujet de ses programmes d'aide et des projets réalisés sur le terrain par ses partenaires promoteurs. D'autres ont porté sur ses principales activités de collecte de fonds.

La Fondation a bonifié sa participation à l'émission de télévision « Loisirs, chasse et pêche », diffusée sur Télé Mag, en préparant des capsules tournées sur le site de projets et incluant des entrevues avec des promoteurs de projets. Elle a de plus contribué à une nouvelle émission, « Plein air tous azimuts », également présentée sur Télé Mag. La Fondation a poursuivi sa participation à l'émission « Rendez-vous chasse et pêche » diffusée sur MaTV ainsi qu'aux émissions de radio du journaliste Ernie Wells et aux conférences animées par le spécialiste de la chasse Stéphane Monette.

Geneviève Roy

L'ensemble de ces interventions permet d'illustrer de façon concrète la mission de la Fondation, son mode d'intervention et les différentes facettes de ses activités auprès du grand public.

La Fondation anime de façon assidue sa page Facebook, désormais appréciée par près de 4 900 adeptes. De plus, la Fondation a poursuivi la production de son bulletin électronique *Entre les branches*, diffusé auprès de plus de 7 000 personnes 4 fois par an.

En plus des publicités concernant la carte Nature Visa Desjardins, le calendrier annuel, la campagne de financement et l'Encan faune et nature, la Fondation a réalisé une campagne ayant pour thème « J'aime la pêche » qui s'est déclinée sur les panneaux routiers de CBS (devenue Outfront Média), dans les imprimés et dans les réseaux des fédérations de faune. Les fédérations de faune et la Sépaq ont collaboré à la diffusion de la campagne et certains en ont profité pour mettre en valeur leur offre de pêche et leurs programmes pour la relève à la pêche.

OBJECTIF 8

Développer des alliances stratégiques pour renforcer la synergie des acteurs engagés dans la mise en valeur et la conservation des habitats fauniques.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Renouvellement de l'entente pour le programme VHR
- Investissement de 500 000 $ par année dans ce programme
- Recrutement de 20 nouveaux promoteurs et partenaires
- Production d'un plan d'action avec les municipalités
- Production d'une liste des comités auxquels la Fondation siège
- Nombre de jours/personne de présence aux comités

RÉSULTAT ANNUEL

- En vue du renouvellement de l'entente pour le programme VHR, une rencontre a été organisée avec le ministère des Transports du Québec et les fédérations de quads et de motoneiges.
- Investissement de 294 121 $ dans le programme VHR en 2014-2015. Le total cumulatif des investissements dans ce programme est de 793 139 $.
- En vue de développer un plan d'action avec les municipalités :
  - participation à une journée d'échange organisée par le Conseil québécois des municipalités pour la biodiversité ;
  - dépôt de demandes d'aide financière à Environnement Canada et au projet Eau bleue RBC pour aménager des milieux humides en collaboration avec des municipalités.
  - 69 jours/personne consacrés à participer aux réunions de comités ou d'autres groupes de travail.

OBJECTIF EN CONTINU

4.4 PRIORITÉ 4 – REVENUS

L'expérience de la Fondation en matière de collecte de fonds et le contexte économique indiquent que les activités orientées vers les individus sont celles qui recèlent le plus grand potentiel de croissance, tout en contribuant à faire croître sa notoriété dans le grand public. Le désir des donateurs de savoir comment sera utilisé leur don est une autre tendance forte en philanthropie, d'où l'importance de continuer à faire la promotion de nos fonds spécialisés (fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec, fonds Adoptez un habitat).

La Fondation estime important que ses sources de revenus soient diversifiées. L'exploration de nouveaux champs d'expertise et d'action (flore, etc.) constitue une opportunité de trouver des sources de financement stables et récurrentes. Tout nouveau domaine d'intervention sera soutenu par des sources additionnelles de financement. De plus, la Fondation souhaite continuer à entretenir des relations de partenariat avec les corporations privées et à les associer de façon étroite à des projets ou à des champs d'action.

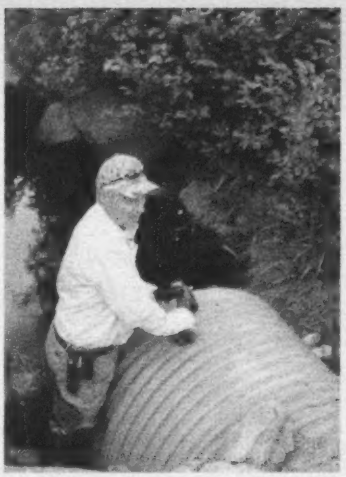
Pierre Breton

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

OBJECTIF 9

Inciter la population à investir dans la mission de la Fondation par des stratégies efficaces de collecte de fonds.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Progression des revenus de 10 % par an pour les fonds thématiques
- Progression des revenus nets de 20 % pour les activités de collecte de fonds orientées vers les individus
- Augmentation de 15 % du nombre de participants à ces activités

RÉSULTAT ANNUEL

- Recrutement d'un nouveau partenaire pour le Fonds pour l'habitat des oiseaux. Diminution de 50 % des revenus pour le fonds Adoptez un habitat et pour le Fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec.
- Progression des revenus nets de 18 % pour les activités de collecte de fonds (campagne, Encan faune et nature, soirée-bénéfice) par rapport à l'année précédente.
- Participation en hausse de 9 % pour ces trois activités par rapport à l'année précédente.

OBJECTIF EN CONTINU

La Fondation peut compter sur les contributions financières de fidèles partenaires avec qui elle a développé de solides liens de collaboration. Parmi ceux-ci, mentionnons les suivants :

- Services de cartes Desjardins qui, grâce à la carte de crédit affinité Nature Visa Desjardins, permet à la Fondation de recueillir près de 115 000 $ par année ;
- Dieu du Ciel!, microbrasserie québécoise qui produit la bière Rescousse et qui verse 11 cents par bouteille vendue au programme Faune en danger, au profit des espèces menacées. Plus de 57 000 $ ont été recueillis depuis 2011 ;
- Rousseau Collections Timbres & Monnaies à La Baie, partenaire du programme du timbre de conservation annuel depuis 1988 ;

- L'Hôtel Château Laurier de Québec, qui s'est engagé à promouvoir les « compensations nature » auprès de sa clientèle et qui verse au fonds Adoptez un habitat les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables et un don lors du Jour de la Terre.
- Le Regroupement QuébecOiseaux, qui contribue au fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec par une redevance sur les cotisations annuelles payées par les membres individuels. Près de 5 000 $ ont été remis au fonds depuis 2013.

La Fondation travaille à étendre son réseau de partenaires, notamment par l'entremise du fonds Adoptez un habitat, qui vise à susciter des contributions auprès des organisateurs d'événements écoresponsables, et du fonds pour l'habitat des oiseaux, qui vise à recueillir des fonds pour la faune aviaire.

M. Martin Imbleau, président d'honneur de l'événement-bénéfice de mai 2014, entouré de M. André Martin, p.-d.g. de la Fondation de la faune, de M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, et de M. Jacques Gauthier, président du conseil d'administration de la Fondation de la faune

La soirée-bénéfice annuelle de mai 2014 a été réalisée sous la présidence d'honneur de M. Martin Imbleau, vice-président, Développement de l'entreprise et énergies renouvelables, Gaz Métro. La soirée a regroupé près de 300 personnes du milieu des affaires, des ressources naturelles et de la conservation, et a permis d'amasser plus de 128 000 $, le tout dans une ambiance festive et décontractée. Les bénéfices seront investis dans les projets touchant les milieux humides.

La campagne de financement, réalisée sous le thème « Il y a autant de plaisir à donner qu'à recevoir ! », visant à faire comprendre que pour donner, il faut recevoir, a permis de recueillir environ 100 000 $ auprès de 1 640 donateurs et de recruter plusieurs nouveaux donateurs mensuels.

Clôturant l'année, la 9e édition de l'Encan faune et nature s'est tenue sur Internet du 14 février au 5 mars 2015. Notre partenaire, Bombardier Produits récréatifs (BRP), a renouvelé sa participation à titre de commanditaire majeur en fournissant gracieusement un véhicule hors route qui a été le lot vedette de l'encan. Le Réseau des sports (RDS) a aussi maintenu sa commandite, qui incluait la diffusion gratuite d'une capsule promotionnelle à la télévision en plus de la diffusion de bannières sur son site rds.ca. La Fondation a récolté plus de 87 000 $ grâce à cet encan, dont les bénéfices soutiendront des projets du programme Pêche en herbe.

OBJECTIF 10

Diversifier les sources de revenus.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Financement des nouveaux champs d'action à 90 % par des sources externes
- Nouveaux revenus récurrents de 500 000 $ par an
- Un nouveau partenaire privé par année générant 75 000 $ sur la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- Revenus constatés de 294 121 $ pour le programme VHR. La Fondation a accepté 11 nouveaux projets dans le cadre de ce programme. Le total cumulatif des projets acceptés dans ce programme est de 37 pour un investissement de 793 139 $.
- Renouvellement d'ententes de commandites avec Syngenta et Canadian Tire.

OBJECTIF EN CONTINU

Syngenta Protection des cultures Canada a renouvelé sa contribution au programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole pour deux ans. Partenaire de la première heure de notre programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole, Syngenta continue de soutenir nos efforts pour développer des pratiques améliorant la qualité des habitats fauniques dans les zones agricoles.

Canadian Tire, partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998, a signé une nouvelle entente pour trois ans. Sa contribution financière permet d'initier des milliers de jeunes de 9 à 12 ans aux plaisirs de la pêche sportive chaque année.

4.5 PRIORITÉ 5 – PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Deux axes prioritaires ont été ciblés pour consacrer le maximum des ressources de la Fondation à la réalisation de sa mission.

L'expertise détenue par l'équipe de la Fondation est un actif important. Or, de 2010 à 2017, plus de 65 % de son personnel aura été renouvelé. Dans ce contexte, la gestion du savoir et la pérennité de sa mémoire organisationnelle sont des enjeux incontournables. Des efforts seront notamment consentis pour faciliter le transfert et l'appropriation des connaissances entre les employés, pour assurer l'évolution et l'efficience de l'équipe.

L'application des principes de développement durable est indissociable des activités de la Fondation. Que ce soit dans l'organisation d'événements, dans l'acquisition de matériel, dans le financement des projets ou dans les activités de sensibilisation auprès du grand public, ces principes influencent son action. La conciliation entre la protection de l'environnement, l'engagement social et la contribution à une économie et à une société saines et équitables sont les clés qui assurent la pérennité de notre patrimoine naturel pour les générations futures. La Fondation poursuivra donc son engagement en ce sens, et ce, dans toutes les sphères d'activité.

Pour la période triennale 2014-2017, un objectif traduit cette priorité.

OBJECTIF 11

Améliorer notre performance organisationnelle.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Production d'un plan de relève
- Réalisation de 90 % des activités du plan
- Réalisation de 90 % des activités prévues au plan d'action en développement durable

RÉSULTAT ANNUEL

- Bénéficiant de la contribution d'une stagiaire à la maîtrise en droit de l'Université Laval, un outil de suivi réglementaire et législatif a été construit et développé. Il permet ainsi de pérenniser les connaissances de ce domaine d'expertise de la Fondation en facilitant l'accès et le transfert au sein de l'équipe.
- En collaboration avec la Chaire de recherche en philanthropie Marcelle-Mallette sur la culture philanthropique, une monographie présentant en détail l'évolution de la Fondation de la faune est en cours de réalisation. Nul doute que cette publication consolidera la gestion du savoir de la Fondation.
- Participation d'une membre du personnel à une formation destinée aux dirigeants sectoriels de l'information des très petits organismes du gouvernement afin d'établir des maillages avec des organismes d'envergure similaire.
- Les frais d'administration de la Fondation ont été maintenus à 9,64 % des dépenses totales, soit une baisse d'environ 1 % comparativement à l'an dernier.

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT

4.6 SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

Afin qu'il s'arrime à la Stratégie gouvernementale en développement durable, le plan d'action a été prolongé jusqu'en mars 2015. Dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle stratégie gouvernementale, la Fondation poursuit les actions du plan d'action adopté en 2008.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.

CIBLE ET INDICATEUR

Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

RÉSULTATS

Depuis 2008, 94 % des employés de la Fondation ont été sensibilisés lors d'activités portant sur les nouvelles politiques et lignes directrices en matière de développement durable et sur la manière de les intégrer dans les activités de la Fondation.

ACTION 2

Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

CIBLE ET INDICATEUR

Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

RÉSULTATS

Le Plan d'action de développement durable 2008-2015 de la Fondation est en ligne sur son site Internet depuis mars 2009. La section a été l'objet de 371 clics en 2014-2015. Quatre capsules sont parues dans la publication électronique *Entre les branches* et des points d'information ont été diffusés sur la page Facebook de la Fondation au cours de l'année.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

CIBLE ET INDICATEUR

Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

RÉSULTATS

Les lignes directrices concernant la gestion environnementale, la politique d'acquisition responsable et la politique concernant l'organisation d'événements écoresponsables adoptées en octobre 2010 sont accessibles en ligne sur le site Web de la Fondation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 4

Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.

CIBLE ET INDICATEUR

Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2015.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Quatre programmes réguliers sont maintenant dotés de critères prenant en compte le développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Valoriser et encourager l'expression artistique des peintres animaliers du Québec en tant que véhicule de diffusion de la richesse du patrimoine faunique québécois.

ACTION 4

- Réaliser un concours annuel visant à sélectionner une œuvre mettant en valeur une espèce faunique du Québec.
- Mettre en valeur et diffuser cette œuvre par la production d'un timbre ayant cours légal au Canada.
- Produire des reproductions de cette œuvre et les diffuser auprès des partenaires de la Fondation, notamment pour encourager leurs activités de collecte de fonds.
- Promouvoir l'artiste et son œuvre sur le site Web de la Fondation.

CIBLE ET INDICATEUR

Sélectionner une œuvre chaque année et la décliner en différents produits afin de la diffuser dans la population.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La Fondation a organisé un concours auprès d'artistes du Québec. L'œuvre « Dans la brume, busard Saint-Martin » de M. Jean-Charles Daumas a été sélectionnée. Un timbre et des reproductions ont été produits.

LE PERSONNEL
AU 31 MARS 2015

ANDRÉ MARTIN
Président-directeur général

ANNABELLE AVERY
Coordonnatrice de projets

CHRISTINE BÉLANGER
Coordonnatrice de projets

BRIGITTE BOULIANNE
Directrice des affaires administratives et secrétaire générale

PIERRE BRETON
Coordonnateur de projets

NANCY CLOUTIER
Technicienne en administration

MARCELLE DUPÊCHER
Technicienne juridique

ANNIE FOREST
Secrétaire

CLAUDE GRONDIN
Directeur des initiatives fauniques

GENEVIÈVE LACROIX
Coordonnatrice de projets

ANDRÉ LETELLIER
Assistant technique

MARTINE PARISIEN
Secrétaire

JEAN-PHILIPPE PAUL
Coordonnateur des activités de collecte de fonds

SÉBASTIEN RIOUX
Coordonnateur de projets

GENEVIÈVE ROY
Directrice des communications et de la collecte de fonds

CÉLINE VAILLANCOURT
Secrétaire de direction

NATHALIE ZICAT
Secrétaire

Christian Chevalier, QCN 2014

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC

MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 $ ET PLUS CUMULATIVEMENT

ANONYME

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE *(TERRAIN)*

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES & MONNAIES À LA BAIE

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

DE 25 000 $ À 99 999 $

AECOM CONSULTANTS

BEAUDOIN, CLAUDE

BECHTEL

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE

CROISIÈRES AML

DUMAS, RÉJEAN

FERTICHEM

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)

FONDATION ÉCHO

JOURDAIN, MADELEINE B. *(TERRAIN)*

MAISON SIMONS (LA)

MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!

MINISTÈRE DES FINANCES

DE 10 000 $ À 24 999 $

ARCELORMITTAL MONTRÉAL INC.

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ

BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.

BELL CANADA

CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

DELOITTE S.E.N.C.R.L.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

DOMTAR

FALCONBRIDGE LTÉE

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)

GESTION 4-D S.E.N.C.

HÔTEL-CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC

JONES, RICHARD ALLAN

LE SOLEIL

MAGASIN LATULIPPE

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

RIO TINTO FER ET TITANE

SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC

TRANSCONTINENTAL INC.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

VIGER, PIERRE

Sébastien Roux

DE 1 000 $ À 9 999 $

3CI, ÉNERGIE ÉOLIENNE
AGENCE GRAVEL
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
AHR, MARC
ARCHAMBAULT, SERGE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE PLESSISVILLE
ASSOCIATION DE L'ALUMINIUM DU CANADA
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
ATR ASSOCIÉES DU QUÉBEC
AUBUT, MARCEL
BARAONA, ARIEL
BARRAS, GILLES
BATHALON, RICHARD
BEAUMONT, MONIQUE
BESNER, ÉRIC
BIALKOWSKI, ANDREW
BIOVET INC.
BLAIS INDUSTRIES
BOISVERT, SYLVAIN
BOLDUC, PAULETTE
BONTEMS, LIDIA
BOUCHARD, SERGE
BOUCHER, ANDRÉ
BOURGAULT, LINDA
BOURGEOIS, SUZANNE
BRASSERIE LABATT
BRIEN, CHANTALE
BRIÈRE, PIERRETTE
BRIÈRE, ROBERT
BRUNELLE, MARIE
BUJOLD, MANON
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHUTES MONTMORENCY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LA CHEVROTIÈRE (FD)
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SEIGNEURIE DES GRONDINES (FD)
CANYON SAINTE-ANNE
CARREAU, ISABELLE
CASCADES INC.
CAWTHORN, MYLÈNE
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CHAREST, PIERRE (FD)
CHOUINARD, MANON
CLOUTIER, FRANÇOIS
COLABER
COMMUNICATIONS FINANCIÈRES RENMARK
CONGRÈS BIENNAL SUR LA BIOLOGIE DES MAMMIFÈRES MARINS
CONOCHIE, FRANCE (FD)
CONSTRUCTION PROMEC INC.
CONSTRUCTION TALBON
COOP SAINT-CASIMIR (FD)
CÔTÉ, RICHARD
CÔTÉ, YVON
COUTURE, RICHARD
DAGENAIS, RICHARD
DANSEREAU, JANINE
DEMERS, MARTIN
DENIS, MARIE-CLAIRE
DENTSUBOS
DÉRY, FERNAND
DESGAGNÉS, ANTOINE
DESSAU INC.
DUBREUIL, KARINE
DUCHESNE, ANDRÉ
DUCHESNE, RAYMOND
DUGUAY, JEAN-PAUL
DUMAS CONTRACTING LTD
DUMONT, PIERRE
DUPONT, ÉRIC
DUPUIS, PIERRE
DURAND, MICHELLE
DUSSAULT, AMÉLIE
ÉLECTROPAGE S.C.C.
ÉMOND, JEAN-MARC
ÉRARD, YVES
EXCAVATION SAINT-CASIMIR (FD)
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FD)
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FITZBACK, LUC
FONDATION MCCARTHY TÉTRAULT
FONDATION QUÉBEC PHILANTHROPE
FONTAINE, GERTRUDE
FORAMEC SNC-LAVALIN
FOREST, SYLVAIN

FOURNIER, JUDITH
FRÉCHETTE, FRANÇOIS
GAGNÉ LETARTE S.E.N.C.R.L.
GAGNÉ, CHANTAL
GAGNON, LYNDA
GALERIE 67
GARANT, PIERRE
GAUTHIER, JACQUES
GAUVREAU, FRANÇOIS
GEILECTRIC
GÉNIVAR
GEOCHEMICAL SOCIETY
GILBERT, RENAUD D.
GILLESPIE, CHRIS
GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL
GOLDCORP INC.
GOURDEAU, JEAN
GRENIER, ANDRÉ
GRENIER, BERNARD
GROUPE LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC.
GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.
GRUSLIN-FORTIN, FRANÇOISE
GRUSLIN, MARIE-ANGE
HALL, CHRISTOPHER
HARDY RINGUETTE AUTOMOBILES INC.
HÉBERT, DANIEL
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE
HONDA CANADA FINANCES INC.
HOUGHTON, JOHN E.
IAMGOLD
JACK HUME ADVENTURES INC. (FD)
JALBERT, SERGE
JEAN-LUC CORRIVEAU, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
KAYAK DISTRIBUTION
LABELLE, LUC
LABERGE, MARLÈNE
LACHAMBRE, STÉPHANE
LACROIX, YVON
LAGANIÈRE, JOSÉE
LANTHIER, RITA
LEBLANC, ANDRÉ
LEBLANC, PAUL-ANDRÉ
LEBLOND, DENIS
LECOR, PAUL-TEX
LEMIRE, MADELEINE
LEPAGE, JEAN-CLAUDE
LESTAGE, DIANE
LETENDRE, JEAN
LÉVESQUE, HÉLÈNE
LOCATION BLAIS
LORAN, RENÉ
MARTIN, ANDRÉ
MARTIN, DANIEL
MERCIER, CYNTHIA
MERCILLE, BENOÎT
MILLER THOMSON POULIOT
MINES AURIZON
MINISTÈRE DU TOURISME
MONAHAN, PIERRE
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE
MONETTE, LUCIE
MONTPLAISIR, GHISLAINE
MOREAU, MANUEL
MORIN, MADELEINE
NADEAU, SERGE
NANTAIS, PIERRE
NOLINOR AVIATION
OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP
PAPIERS STADACONA
PAQUET, HÉLÈNE
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
PIETRANGELO, ANTONIO
PLANAS, DOLORÈS
PLASTREC
POURVOIRIE CARGAIR LTÉE (FD)
POURVOIRIE ROGER GLADU (FD)
POURVOIRIE STÉPHANE MARIN
PRAT, ANNICK
PRUD'HOMME, JACQUES
QUÉBEC INTERNATIONAL
QUINTAL, AIMÉ
RAYMOND, DOMINIQUE
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO
RE-MAT INC. (FD)
REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX
RESSOURCES FALCO
RESSOURCES NATURELLES CANADA
RHÉA GOUDREAU NATUROPATHE
RICARD, PAULINE
ROBERT, MICHÈLE
ROUSSEAU, LYSE

ROY, LOUIS

S.BERTRAND CONSEIL EN GESTION S.A.

SALVAS, GILLES

SCHERING-PLOUGH CANADA INC.

SCHERKUS, EBERHARD

SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)

SERVISYS INC.

SIMARD, PASCAL

SIROIS, ÉMILIEN

SOCIÉTÉ DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SERVICES S&E

SOJECCI II LTÉE

SSQ GROUPE FINANCIER

ST-HILAIRE, RÉGIS

ST-JACQUES, MARIE

SYNAGRI

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

TAILLEFER, ALEXANDRE

TELUS QUÉBEC (FD)

THE SMALL MONSTERS

TREMBLAY, ANDRÉ

TREMBLAY, STEEVE

TURBO MARKETING

VÉZINA DUFAULT

VIBRANT IDÉATION ET MARKETING

VIGEANT, CAROLE

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE RIMOUSKI (FD)

VILLENEUVE-GAGNON, SANDRA

DE 500 $ À 999 $

Merci à plus de 1 100 donateurs individuels et corporatifs que nous ne pouvons tous nommer ici.

LÉGENDE

FD : Don à un fonds dédié spécifique

TERRAIN : donateur d'un terrain

MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. Ces souscripteurs comprenaient notamment en 2014-2015 :

- **plus d'un million d'acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- **les 3 500 détenteurs de la carte Nature Visa Desjardins,** la carte de crédit affinité de la Fondation ;
- les donateurs à la campagne de financement annuelle et les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. L'entreprise Rousseau Collections Timbres & Monnaies à La Baie, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988 :

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL
GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE
GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC
LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA
RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
THIVIERGE, CLAUDE
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE

D'AUTHENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE
BEAUDIN, JEAN
BOILY, JOSÉ
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
CHAMPAGNE, LOUIS
COTTE, DANIEL
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
FORTIN, BERNARD
IMBLEAU, MARTIN
L'ECUYER, PATRICE
LAPARÉ, LOUISE
LAPORTE, PIERRE
LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCOUX, RÉMI
MILLER, SERGE
MONAHAN, PIERRE
ORSINI, MARINA
PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE
SCHERKUS, EBERHARD
SIMARD, JEAN

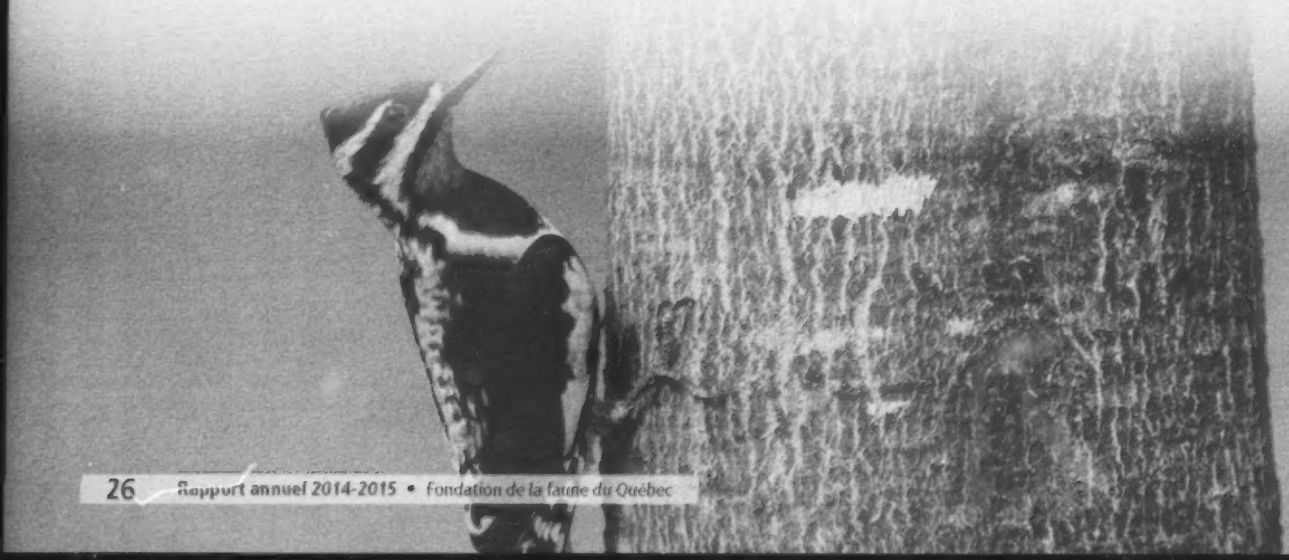

LES PARTENAIRES DE PROJETS 2014-2015

ACADÉMIE DE PÊCHE DU LAC SAINT-PIERRE

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

AGRO-FUTUR MATANE

AMBIOTERRA

AMÉNAGEMENT DES BERGES CPA (9198-0524 QUÉBEC INC.)

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.

AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE DUHAMEL

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABRIEVILLE INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-BOUCHETTE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE SAINT-BASILE-DE-PORTNEUF

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE SAINTE-ANNE-DU-LAC INC. / ZEC MITCHINAMÉCUS

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU LAC-DU-CERF

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC. / ZEC MARTIN-VALIN

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE RÉGION DE LAC-DES-PLAGES

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE TÉMISCAMINGUE CENTRE

ASSOCIATION DE C. & P. DE SAINT-MAURICE DE L'ÉCHOURIE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA SARRE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LAC-SAGUAY ET LAC-ALLARD INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE PONT-ROUGE

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE SAINT-JOVITE (1972) INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE / ZEC LAVIGNE

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE CHICOUTIMI-SAGUENAY INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE CONTRECŒUR INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA MITIS

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE SAINTE-CATHERINE, SHANNON ET LAC-SAINT-JOSEPH

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES NYMPHES INC. / ZEC DES NYMPHES

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU LAC BRÉBEUF INC. / ZEC DU LAC-BRÉBEUF

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LE SUEUR INC. (L')

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE (APELA) INC.

ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.

ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC ETCHEMIN

ASSOCIATION DES AGENTS DE LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC (LEBEL)

ASSOCIATION DES AGENTS DE LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC (MATAGAMI)

ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER ET DU LAC SCHRYER

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE CHERBROURG-DALIBAIRE INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE MATANE

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS MANIC-OUTARDES INC.

ASSOCIATION DES LOISIRS DE MONTPELLIER

Denis Marois, GCN 2014

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LONGUEUIL

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DES LAURENTIDES

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DE L'ANSE À JOS

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC JÉSUITE

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SYLVÈRE

ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC DES GRANDES BAIES

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE DE SAINT-HUBERT INC.

ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

ASSOCIATION DU MARAIS DE LA RIVIÈRE-AUX-CERISES (LAMRAC)

ASSOCIATION DU MONT ROUGEMONT

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

ASSOCIATION LOISIRS CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS

ASSOCIATION LOISIRS ET PLEIN AIR DES MARAIS INC.

ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD INC. / ZEC LOUISE-GOSFORD

ASSOCIATION NATURE INC. / ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE INC. (L')

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU BOISÉ SAINTE-DOROTHÉE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC STOKE

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC. / ZEC CHAUVIN

ASSOCIATION RÉGIONALE DES GESTIONNAIRES DE ZECS DE LA MAURICIE A.R.G.Z.M.

ASSOCIATION SPORTIVE BATISCAN-NEILSON DE LA RÉGION SAINT-RAYMOND INC.

ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE BAIE-DES-CHALEURS

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE D'AVIGNON

ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK / ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

ATTENTION FRAGILES

BIO-ACTION

BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

CAMP FAMILIAL SAINT-URBAIN

CAMP MARISTE

CAMP PAPILLON

CAMP QUATRE SAISONS INC.

CAMP VIVE LA JOIE INC.

CAMP-ÉCOLE CHICOBI INC.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CARNAVAL DE QUÉBEC

CARREFOUR FAMILIAL DE MANSEAU

CARREFOUR LOISIRS, INNOVATION ET CULTURE DE CHERTSEY

CASTING CLUB DU QUÉBEC INC.

CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL

CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU FJORD (PAVILLON LA BAIE)

CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DÔLE INC.

CENTRE DES LOISIRS DU LAC TERRIEN INC.

CENTRE DU LAC POUCE (DOMAINE DE L'AMITIÉ INC.)

CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS (2952-8353 QUÉBEC INC.)

CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 10048 DES LACS

CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 10081 SAINT-LÉON-DE-STANDON

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 12460 LACHENAIE

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 2920 SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 3117 FORESTVILLE

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 5281 AYLMER

CLUB « LA RELÈVE, LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE » DE ROUYN-NORANDA INC.

CLUB AUTO-NEIGE VILLE-MARIE

CLUB CASTOR SECTEUR NORD INC.

CLUB CHASSE ET PÊCHE DE DONNACONA

CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL

CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE A.V.B.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE D'AYLMER INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DE LAROCHELLE INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ DE BROME INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES

CLUB DE CONSERVATION ET DE PÊCHE DU LAC MASSAWIPPI INC.

CLUB DE MOTONEIGE L'AIGLON DE CHUTE SAINT-PHILIPPE (2004) INC.

CLUB DE TIR DE BÉCANCOUR INC.

CLUB DES 4 LOUPS

CLUB ÉPERLAN INC.

CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-ADÈLE

CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES-DE-LONGUEUIL INC.

CLUB OPTIMISTE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC INC.

CLUB OPTIMISTE VAL-BÉLAIR

CLUB PANACHE INC.

COLLÈGE DU MONT-SAINTE-ANNE

COMITÉ BASSIN VERSANT RUISSEAU DES AULNAGES

COMITÉ D'ENSEMENCEMENT DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE

COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE TICOUAPÉ

COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU LAC SAINT-PIERRE

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU SAGUENAY

COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

COMITÉ DES LOISIRS DE ROXTON POND

COMITÉ DES SAISONS SCOTSTOWN-HAMPDEN

COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE SHERBROOKE

COMITÉ LOCAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE CAP-CHAT

COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN

COMITÉ RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DES FALAISES

COMITÉ TOURISTIQUE DE SAINT-EUSÈBE INC.

COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES SPORTS DE SAINT-AMBROISE

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

CONSEIL DE L'EAU GASPÉSIE SUD

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CONSEIL DE LA NATION INNU DE NUTASHKUAN

CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA CÔTE-DU-SUD INC. (LES)

CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC

CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS

COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE KINOJÉVIS-ABLIÉVIS

COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS DE MASTIGOUCHE

CORPORATION CAMP PLEIN AIR POUR HANDICAPÉS DU QUÉBEC (CCPAHQ)

CORPORATION D'ACTIONS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALES DE QUÉBEC

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES RIVES ET DU PARC DE SAINTE-CATHERINE

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MONTMAGNY

CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS INC.

CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.

CORRIDOR APPALACHIEN

DATASOL

DESTINATION SHERBROOKE

DOMAINE BANC BLANC INC.

DURA-CLUB INC.

ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS

ÉCO-NATURE

ÉCOLE CHANOINE-DELISLE

ÉCOLE DES EXPLORATEURS

ÉCOLE DU PARCOURS

ÉCOLE DU PLEIN-CŒUR

ÉCOLE DU VALLON

ÉCOLE FORESTIÈRE DE LA TUQUE

ÉCOLE INSTITUTIONNELLE DE CHARLEMAGNE

ÉCOLE LA MYRIADE

ÉCOLE LES PRIMEVÈRES

ÉCOLE LITALIEN

ÉCOLE MONTAGNAC

ÉCOLE SAINT-LÉON

ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL

ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE

ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-GAUTHIER

ÉCOLE SECONDAIRE LA FRONTALIÈRE

FAUNENORD

FÉDÉRATION CHASSE ET PÊCHE OWEN INC. / ZEC OWEN

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS, CONSEIL RÉGIONAL 07

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (FQCQ)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

FESTI-VOLANT GRANDES-PILES

FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC.

FÊTE DE LA PÊCHE THETFORD MINES (SECTEUR BLACK LAKE) INC.

FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION INTERVAL

FONDATION PORTAGE (LA)

FONDATION POUR LA PROTECTION DES FLEUVES, DES RIVIÈRES ET DES LACS DU CANADA

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRUITE MOUCHETÉE

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOSYSTÈMES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA

FONDATION TROIS-RIVIÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTIZONE INC.

GROUPE D'ÉDUCATION ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU (G3E)

GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)

GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM

GROUPE PROCONSEIL

GROUPE SCOUT DE GENTILLY (DISTRICT CENTRE-DU-QUÉBEC) INC.

GROUPE UNICONSEILS

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SAINT-FRANÇOIS

GROUPEMENT FORESTIER DE TÉMISCOUATA INC.

GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT

HÉLÈNE MARCOUX-FILION, ING. F.

HÉRITAGE FAUNE

HÉRITAGE LAURENTIEN

HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.

INSTITUT HYDRO-QUÉBEC EN ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SOCIÉTÉ (EDS)

JEUNE RELÈVE L'APPRENTI-CHASSEUR/TRAPPEUR GRANBY ET RÉGION

LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA (QUÉBEC) - CORPS DE CADET 1573 - BASSIN-DE-LA-LIÈVRE

LOISIRS SAINT-ALEXIS DE MONTCALM INC.

LOISIRS SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

MI : KI : N INC.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MRC DE L'ÉRABLE

MRC DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

NATURE CANTONS-DE-L'EST

NATURE QUÉBEC

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA CÔTE-DU-SUD

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA ZONE DU CHÊNE

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN

ORGANISME DE CONCERTATION POUR L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE NICOLET

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

OTJ SAINT-CÔME

PARC MARIE-VICTORIN

PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS

PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD

PÊCHE EN VILLE (1994) INC.

PÊCHE SPORTIVE DU RÉSERVOIR BASKATONG INC.

PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC SAINT-LOUIS INC.

PISCICULTURE MAGNÉTIQUE INC.

PLACE DES JEUNES DE SQUATEC

PLACEMENTS BASQUE INC. (LES)

POURVOIRIE DU LAC CROCHE INC.

POURVOIRIE FER À CHEVAL (2010)

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DE PONTIAC

REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA MRC DES APPALACHES

REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU MARAIS DE GRONDINES

REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX

REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECS 01 (R.R.G.Z. 01)

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES INC.

RIVAGE DE LA RIVIÈRE DU MOULIN

RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD

SACERF MACOUSINE INC. / ZEC KISKISSINK

SANATORIUM HISTORIQUE LAC-ÉDOUARD

SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC.

SERVICE DE GARDE DU BOISÉ

SERVICE DE GARDE JARDIN ENSOLEILLÉ

SERVICE DE GARDE LA HALTE SCOLAIRE

SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION FAUNIQUE / ZEC JARO

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRES DE LABELLE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT (ECOMUSEUM)

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DU KAMOURASKA / ZEC CHAPAIS

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MADELEINE / ZEC DE LA RIVIÈRE-MADELEINE

SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES DU BAS-SAINT-LAURENT / ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT

SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ INC. / ZECS DE LA RIVIÈRE-YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN, COATICOOK

SPORTS LOISIRS WEEDON

STRATÉGIES SAINT-LAURENT

TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC.

TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

UNIVERSITÉ LAVAL

VILLAGE DES JEUNES NOTRE-DAME-DE-TOUTE-JOIE

VILLE DE BEAUPRÉ

VILLE DE BEDFORD

VILLE DE DISRAELI

VILLE DE HUDSON

VILLE DE LA TUQUE

VILLE DE LAVALTRIE

VILLE DE LONGUEUIL

VILLE DE MANIWAKI

VILLE DE MONTMAGNY

VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT LASALLE

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

VILLE DE ROUYN-NORANDA

VILLE DE SAINT-GEORGES

VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

VILLE DE SAINT-OURS

VILLE DE TÉMISCAMING

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

VILLE DE WATERLOO

VISION SAINT-MAURICE

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

APEL DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD INC.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.

CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC INC.

CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.

HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE BAIE LAVALLIÈRE INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE

SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA INC.

VILLE DE BEAUHARNOIS

VILLE DE BEAUPRÉ

VILLE DE BOUCHERVILLE

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme Forêt-Faune, volet ravages de cerfs et volet plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE–LES-ÎLES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes du secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

André Martin

Québec, le 19 juin 2015

Lou De Serres, QCN 2014

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 19 juin 2015

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION

DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	FONDS GÉNÉRAL 2015	FONDS GÉNÉRAL 2014	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2015	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2014	FONDS DÉDIÉ 2015	FONDS DÉDIÉ 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2014
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 065 621 $	4 072 524 $	– $	– $	– $	– $	4 065 621 $	4 072 524 $
Collectes de fonds (note 3)	577 417	669 385	–	–	–	–	577 417	669 385
Autres contributions (note 3)	1 395 395	582 159	7 416	7 365	303 489	623 082	1 706 300	1 212 606
Intérêts	137 497	142 408	–	–	–	–	137 497	142 408
	6 175 930	**5 466 476**	**7 416**	**7 365**	**303 489**	**623 082**	**6 486 835**	**6 096 923**
CHARGES (note 4)								
Coûts des projets fauniques	5 067 965	4 256 081	52 766	47 767	490 227	682 280	5 610 958	4 986 128
Frais de collectes de fonds / Communications	397 447	456 562	–	–	–	–	397 447	456 562
Frais d'administration	635 932	648 177	–	–	–	–	635 932	648 177
	6 101 344	**5 360 820**	**52 766**	**47 767**	**490 227**	**682 280**	**6 644 337**	**6 090 867**
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	74 586	105 656	(45 350)	(40 402)	(186 738)	(59 198)	(157 502)	6 056
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 385 485	1 315 102	1 204 404	1 209 533	3 992 132	4 051 330	6 582 021	6 575 965
Virement interfonds	(46 445)	(35 273)	46 445	35 273	–	–	–	–
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 413 626 $**	**1 385 485 $**	**1 205 499 $**	**1 204 404 $**	**3 805 394 $**	**3 992 132 $**	**6 424 519 $**	**6 582 021 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2015

	FONDS GÉNÉRAL 2015	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2015	FONDS DÉDIÉ 2015	TOTAL 2015	TOTAL 2014
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	145 512 $	5 202 $	– $	150 714 $	184 614 $
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	3 496 299	–	–	3 496 299	3 947 278
Créances (note 6)	630 108	7 416	–	637 524	418 327
Intérêts courus	62 109	–	–	62 109	87 160
Stocks	15 203	–	–	15 203	19 541
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	–	–	3 805 394	–	–
Charges payées d'avance	18 994	4 195	–	23 189	28 500
	4 368 225	**16 813**	**3 805 394**	**4 385 038**	**4 685 420**
Placements (note 5)	3 211 461	–	–	3 211 461	2 744 528
Immobilisations (note 8)	187 722	1 188 686	–	1 376 408	1 369 916
	7 767 408 $	**1 205 499 $**	**3 805 394 $**	**8 972 907 $**	**8 799 864 $**

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2015

	FONDS GÉNÉRAL 2015	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2015	FONDS DÉDIÉ 2015	TOTAL 2015	TOTAL 2014
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus (note 7)	1 410 649 $	– $	– $	1 410 649 $	993 958 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 805 394	–	–	–	–
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	1 048 502	–	–	1 048 502	1 147 837
	6 264 545	–	–	**2 459 151**	**2 141 795**
Provision pour allocation de transition	89 237		–	89 237	76 048
	6 353 782	–	–	**2 548 388**	**2 217 843**
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	187 722	1 188 686	–	1 376 408	1 369 916
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 12)	1 225 904	–	1 261 791	2 487 695	2 574 586
Solde d'affectation externe	–	–	2 543 603	2 543 603	2 623 092
Solde disponible	–	16 813	–	16 813	14 427
	1 413 626	**1 205 499**	**3 805 394**	**6 424 519**	**6 582 021**
	7 767 408 $	**1 205 499 $**	**3 805 394 $**	**8 972 907 $**	**8 799 864 $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 12 et 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Gauthier, président du conseil

Germain Carrière, trésorier

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	FONDS GÉNÉRAL 2015	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2015	FONDS DÉDIÉ 2015	TOTAL 2015	TOTAL 2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Rentrées de fonds					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 913 865 $	3 682 $	107 969 $	5 025 516 $	4 794 294 $
Contributions gouvernementales et municipales	803 617	3 682	195 520	1 002 819	831 435
Intérêts reçus	114 807	–	–	114 807	86 280
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(3 976 263)	(25 670)	(490 227)	(4 492 160)	(4 393 275)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 664 825)	(25 502)	–	(1 690 327)	(1 828 746)
Intérêts versés	(6 461)	–	–	(6 461)	(5 720)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	**184 740**	**(43 808)**	**(186 738)**	**(45 806)**	**(515 732)**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(2 014 405)	–	–	(2 014 405)	(241 773)
Dispositions de placements	1 934 965	–	–	1 934 965	199 609
Sorties de fonds nettes	**(79 440)**	–	–	**(79 440)**	**(42 164)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(19 881)	–	–	(19 881)	(12 766)
Sorties de fonds nettes	**(19 881)**	–	–	**(19 881)**	**(12 766)**
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	85 419	(43 808)	(186 738)	(145 127)	(570 662)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	494 361	2 565	–	496 926	1 067 588
Ajustement interfonds	(233 183)	46 445	186 738	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice *	**346 597 $**	**5 202 $**	**– $**	**351 799 $**	**496 926 $**

* Dans le fonds général, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse de 145 512 $ (2014 : 182 049 $) et le placement facilement convertible à court terme de 201 085 $ (2014 : 312 312 $). Dans le fonds des immobilisations, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent seulement l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2015

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral ; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants. La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit bancaire et les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation ainsi que des œuvres d'art reçues sous forme d'apports destinés à être revendus ou cédés à une valeur symbolique par la Fondation. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des œuvres d'art correspond à leur juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat de biens similaires selon la nature des biens reçus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	COLLECTES DE FONDS Fonds général 2015	AUTRES CONTRIBUTIONS Fonds général 2015	AUTRES CONTRIBUTIONS Fonds des immobilisations 2015	AUTRES CONTRIBUTIONS Fonds dédié 2015	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Gouvernements et municipalités	4 245 $	1 312 454 $	3 708 $	195 520 $	1 515 927 $	1 017 810 $
Entreprises	239 611	–	–	35 749	275 360	397 895
Particuliers	288 273	–	–	13 288	301 561	303 146
Fondations et OSBL	45 288	82 941	3 708	58 932	190 869	163 140
	577 417 $	**1 395 395 $**	**7 416 $**	**303 489 $**	**2 283 717 $**	**1 881 991 $**

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

Coûts des projets fauniques	2015	2014
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	3 620 337 $	2 645 995 $
Projets de la Fondation (1)	20 394	35 355
Projets relatifs aux partenariats fauniques	99 247	195 182
Projets relatifs à la pêche et à la relève (2)	628 299	652 513
Traitements et avantages sociaux	627 478	634 266
Honoraires professionnels	3 241	3 549
Déplacements	9 795	11 957
Réunions, congrès et perfectionnement	5 220	6 916
Publicité et promotion	42 138	55 601
Impression et fournitures	8 029	10 320
Amortissement des immobilisations	3 242	4 065
Autres	545	362
	5 067 965 $	**4 256 081 $**

Frais de collectes de fonds / Communications	2015	2014
Traitements et avantages sociaux	182 312 $	194 293 $
Honoraires professionnels (2)	30 923	28 867
Commissions et redevances	3 450	4 775
Achat de biens	4 439	22 075
Déplacements	3 072	6 326
Réunions, congrès et perfectionnement	1 844	4 146
Repas / événements-bénéfices	28 135	28 549
Publicité et promotion	91 964	126 333
Impression et fournitures	23 326	24 731
Amortissement des immobilisations	1 121	1 709
Autres	26 861	14 758
	397 447 $	**456 562 $**

(1) Ce poste inclut des honoraires professionnels de 17 061 $ (2014 : 24 740 $).

(2) Ces postes incluent des charges d'amortissement des immobilisations pour les montants suivants :

	2015	2014
Coûts des projets fauniques		
Projets relatifs à la pêche et à la relève	– $	190 $
Frais de collectes de fonds/ Communications		
Honoraires professionnels	3 088	5 224
	3 088 $	**5 414 $**

Frais d'administration	2015	2014
Traitements et avantages sociaux	457 839 $	441 955 $
Honoraires professionnels	10 515	26 276
Déplacements	17 201	20 030
Réunions, congrès et perfectionnement	2 493	3 377
Publicité et promotion	3 506	4 161
Loyer	115 417	110 856
Impression et fournitures	21 236	21 482
Amortissement des immobilisations	2 147	2 591
Autres	5 578	17 449
	635 932 $	**648 177 $**

FONDS DES IMMOBILISATIONS

Coûts des projets fauniques	2015	2014
Contributions :		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	25 670 $	20 667 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	3 233	3 233
Publicité et promotion	9 270	9 205
Gestion de terrains	13 302	13 371
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	52 766 $	**47 767 $**

FONDS DÉDIÉ

Coûts des projets fauniques	2015	2014
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	490 227 $	682 280 $

5. PLACEMENTS

	2015	2014
Dépôt à terme, taux moyen pondéré de 1,70 % (2014 : 2,09 %), échéant entre le 6 décembre 2015 et le 23 octobre 2017 (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	3 841 392 $	5 229 377 $
Obligations du gouvernement provincial, taux de 2,5 %, échu le 16 juin 2014 (Valeur de marché de 326 968 $ en 2014, incluait des intérêts courus)	–	300 260
Certificats de placements garantis, taux moyen pondéré de 2,33 % (2014 : 2,06 %) échéant entre le 22 avril 2015 et le 19 juin 2019 (Valeur de marché de 1 118 332 $; 2014 : 500 471 $)	1 098 611	493 600
Dépôt à terme rachetable, taux de 1,15 % (2014 : 1,12 %) échéant le 9 janvier 2016 (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	201 085	312 312
Obligations de municipalités, taux moyen pondéré de 2,02 % (2014 : 2,45 %) échéant entre le 10 décembre 2015 et le 3 décembre 2019 (Valeur de marché de 1 595 704 $; 2014 : 360 329 $)	1 566 672	356 257
	6 707 760	**6 691 806**
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 496 299	3 947 278
	3 211 461 $	**2 744 528 $**

Des placements d'une valeur de 1 700 000 $ (2014 : 2 573 218 $) ont été exclus de l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie au niveau des dispositions et des acquisitions. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 47 741 $ (2014 : 51 622 $) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

6. CRÉANCES

Fonds général	2015	2014
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	455 104 $	250 000 $
Taxes à recevoir	12 213	34 825
Autres créances	162 791	125 870
	630 108 $	**410 695 $**
Fonds des immobilisations		
Taxes à recevoir	– $	267 $
Autres créances	7 416	7 365
	7 416 $	**7 632 $**

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Fonds général	2015	2014
Fournisseurs	1 183 688 $	801 075 $
Traitements	30 695 $	26 630 $
Déductions à la source	74 815	59 352
Vacances à payer	121 451	106 901
	1 410 649 $	**993 958 $**

8. IMMOBILISATIONS

Fonds général	COÛT 2015	AMORTISSEMENT CUMULÉ 2015	VALEUR NETTE 2015	VALEUR NETTE 2014
Équipements	76 609 $	68 917 $	7 692 $	7 342 $
Œuvres d'art	172 505	–	172 505	170 005
Logiciels	81 078	73 553	7 525	2 592
	330 192	**142 470**	**187 722**	**179 939**
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 165 448	–	1 165 448	1 165 448
Droits d'aménagement	51 640	28 402	23 238	24 529
	1 217 088	28 402	1 188 686	1 189 977
	1 547 280 $	**170 872 $**	**1 376 408 $**	**1 369 916 $**

8. IMMOBILISATIONS (SUITE)

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 889 $ (2014 : 15 070 $).

Deux œuvres d'art ont fait l'objet d'une destruction au cours de l'exercice pour un montant de 2 500 $.

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. L'impact de cette transaction sera comptabilisé dans les résultats de l'exercice au cours duquel le terrain sera transféré.

Aucune cession de terrain n'a eu lieu au cours des deux derniers exercices.

9. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	2015	2014
Solde de fonds au début	262 920 $	256 902 $
Dépôts et intérêts reçus	1 296	26 295
Déboursés et frais d'administration	(20 775)	(20 600)
Augmentation des intérêts courus	143	323
Solde de fonds à la fin	**243 584 $**	**262 920 $**

10. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2015, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 2,85 % à la date de l'état de la situation financière (2014 : 3 %). Aux 31 mars 2014 et 2015, le solde était nul.

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	COMMANDITES REÇUES POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE 2015	DONS AFFECTÉS 2015	PRODUITS NETS NON UTILISÉS DES ENCANS FAUNE ET NATURE 2015	SUBVENTIONS POUR PROJETS FAUNIQUES 2015	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Solde au début	10 500 $	58 382 $	43 586 $	1 035 369 $	1 147 837 $	1 202 487 $
Attributions de l'exercice	10 500	210 704	43 957	775 961	1 041 122	601 916
	21 000	**269 086**	**87 543**	**1 811 330**	**2 188 959**	**1 804 403**
Constatés à titre de produits de l'exercice	(10 500)	(76 078)	(35 354)	(1 018 525)	(1 140 457)	(656 566)
Solde à la fin	**10 500 $**	**193 008 $**	**52 189 $**	**792 805 $**	**1 048 502 $**	**1 147 837 $**

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 3 043 991 $ (2014 : 3 896 309 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2016	2 788 271 $
2017	255 720
Total	**3 043 991 $**

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2015, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 780 104 $ du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 225 904 $ (2014 : 1 205 546 $) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 261 791 $ (2014 : 1 369 040 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2017, dont 1 203 554 $ en 2016 et 58 237 $ en 2017.

Au 31 mars 2015, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 179 980 $ du montant total engagé.

13. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2016 pour un montant de 178 670 $ et pour un minimum de 147 140 $ pour 2017 et 2018.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2016	118 887 $
2017	126 941
2018	126 941
2019	126 941
2020	126 941
2021 et subséquemment	726 613
	1 353 264 $

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit :

	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2015	ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN 2015	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2014	ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN 2014
Produits				
Collectes de fonds	1 965 $	1 650 $	1 980 $	1 600 $
Autres contributions	1 146 553	49 300	866 911	91 850
Charges				
Contributions aux projets fauniques	312 108	152 544	524 394	140 888
Impression et fournitures	–	7 651	–	13 361
Gestion de terrains	–	1 303	–	1 154
Autres	–	–	–	350
Actif				
Créances	458 812	–	250 000	–
Placements	–	–	–	300 260
Passif				
Charges à payer et frais courus	52 000	57 497	12 000	37 618
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance	792 804	–	1 035 369	–

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2015, le taux de cotisation de la Fondation pour le RREGOP a augmenté de 9,84 % à 10,5 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE-RRAS de 5,73 % au 1er janvier 2015 (5,73 % au 1er janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Fondation doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % en 2014).

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation versé au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 84 892 $ (2014 : 81 405 $). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2015, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 70 % des créances sont à recevoir d'un même débiteur (2014 : 65 %). Ce risque de concentration est diminué par le fait que ce débiteur est une instance gouvernementale.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit, totalisant 7 545 894 $ (2014 : 7 346 815 $), représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014. Toutefois, certains actifs financiers non dépréciés sont en souffrance à la date des états financiers.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	2015	2014
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	621 358 $	374 532 $
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	2 200	3 512
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	373	1 325
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 380	3 866
	625 311 $	**383 235 $**

Aucun actif financier de la Fondation n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement du crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2015, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) totalisaient 1 335 834 $, (2014 : 934 606 $) Les charges à payer et frais courus avaient une échéance de 60 jours et moins.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire, puisque ceux-ci portent intérêt à taux fixe et variable.

La Fondation n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (2014 : 1 %) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de la Fondation, puisque la marge de crédit bancaire n'est pratiquement pas utilisée et que les placements sont à taux d'intérêt fixes et seront détenus jusqu'à l'échéance.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.

2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus précises.

SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.

3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.

3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.

3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.

3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Claude Létourneau, CCN 2011

3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.

3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.

3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales.

4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.

4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel, ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

3.1.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par

succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ni exiger, directement ou indirectement, pour son intérêt actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 – L'APRÈS-MANDAT

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 – RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

Ses parrains fondateurs

Desjardins

Hydro Québec

RioTinto Alcan

Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DES-JARDINS DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES & MONNAIES À LA BAIE

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature Visa Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca